COMPTE-RENDU DU COMITE DE BASSIN LIMOUSIN ET PERIGORD

DU 2 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, le Comité de Bassin Limousin Périgord du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gilles BEGOUT

Convocation faite le 25 novembre 2024

Présents titulaires (5) :
- Monsieur BEGOUT Gilles pour Limoges Métropole
- Monsieur AUROY-PEYTOUT Thierry pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
- Monsieur GEORGIADES Olivier pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux
- Monsieur EMON Jacky pour Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur BESSIERE Michel, pour la Communauté de Communes Dronne et Belle
- Monsieur DELMAS Roland, pour la Communauté de Communes Vallée de l'Homme

Absents excusés (6) :
- Monsieur BAGNOL Gérard pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
- Monsieur LAGEDAMONT Jean-Marie pour Limoges Métropole
- Monsieur LEJEUNE Etienne pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur MOTTIER Stéphane pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux
- Monsieur PRADAYROL Christian pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
- Monsieur RINGENBACH Daniel pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
- Monsieur ROUGEOT Patrick pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Commenté [CR1]: Voir avec Sandrine pour liste d'émargement remplie

Participants :
- Zébulon BRUNETEAU-PAOLETTI pour la Région Nouvelle Aquitaine
- Pierre LUCAS, la Communauté de Communes Périgord Nontronnais
- Anne BRIGAULT, pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Aulay
- Marion LAVAULT, pour la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche
- Max BURLAN pour Limoges Métropole
- Joannes BOUILLAGUET pour Grand Périgueux
- David DUBUGET pour Grand Guéret
- Gilbert PIRES pour l'Agglomération de Brive
- Fantine Bruneau, pour Haute-Corrèze Communauté
- Manon MONTOULIEU, pour la Communauté de Communes Vallée de l'Homme
- Camille DAVID pour le Pays Périgord Vert
- Monsieur Jérôme KRAVETZ pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités
- Madame Camille LE MOULLAC pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités
- Monsieur Aurélien EVRARD pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités
- Monsieur Pierre GARNIER pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités
- Monsieur Loïc NAULEAU pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités
- Madame Mathilde HEROUIN pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités
- Madame Sophie RIMBOUX pour Nouvelle Aquitaine Mobilités

1/ Vélomodalis :

- **RETOUR D'EXPERIMENTATION ROYAN ANGOULEME**

Une présentation de l'expérimentation VéloModalis, lancée en 2023 et se concluant en décembre 2024, est réalisée.

Elle offre une solution de mobilité alternative pour les trajets domicile-travail, ainsi que pour les déplacements touristiques et ponctuels.

Ce projet met en place une flotte de 160 vélos électriques répartis sur 25 stations, situées principalement en sortie de gare, dans les centres-villes et sur des haltes ferroviaires de quatre intercommunalités (Royan, Cognac, Saintes, et Angoulême).

Les utilisateurs peuvent opter pour deux types de modalités : en boucle (prise et retour du vélo à la même station) ou point à point (prise et dépôt dans des stations différentes). Plusieurs grilles tarifaires sont proposées :

- Abonnement combiné TER + VéloModalis : 15 €/mois, avec une utilisation jusqu'à 12h.
- Abonnement VéloModalis seul : 15 €/mois, avec une première tranche de 45 minutes gratuite, suivie d'une tarification progressive.
- Paiement à l'usage : 1 € par tranche de 3 minutes.

L'accès aux vélos se fait via une application mobile ou la carte Modalis, avec une possibilité de réservation jusqu'à 1h30 avant l'arrivée du train.

Les résultats montrent 60 000 trajets réalisés à ce jour, avec 6 000 utilisateurs en juillet 2024. Environ 5 % des abonnés TER de la ligne Royan-Angoulême sont également abonnés à VéloModalis.

- **PROJET DE SERVICE VELO EN DORDOGNE**

À la suite des demandes des territoires, une étude a été lancée pour développer Vélomodalis en Dordogne.

Les premiers éléments du diagnostic sont actuellement présentés et discutés avec les parties locales, et une concertation est prévue pour affiner les propositions en fonction des besoins du territoire.

L'expérimentation des vélos en libre-service (VLS) à Périgueux a montré une forte attractivité, notamment grâce à la facturation à l'usage (1€/heure) et l'intégration d'abonnements TER avec des réductions pour favoriser la multimodalité. L'ajout progressif de gares (notamment en gare et en centre-ville) a amplifié l'utilisation, répondant à divers besoins, notamment les trajets domicile-travail et les déplacements touristiques.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement de la mobilité touristique et multimodale, en s'appuyant sur des méthodologies déjà testées sur Vélomodalis en Charente, tout en les adaptant aux spécificités locales.

Grand Périgueux dispose déjà de trois stations VLS opérationnelles. Les enjeux identifiés comprennent le tourisme et la culture, avec un besoin d'attirer touristes et locaux vers les nombreux sites de la Dordogne, ainsi que la dimension urbaine, notamment à Périgueux et Bergerac, où les mobilités douces jouent un rôle central.

Le développement multimodal, intégrant des projets tels que la boucle Beynac (train + vélo), est également une priorité pour les territoires.

Le projet présenté par NAM prévoit à ce stade de l'étude l'implantation de 150 vélos et 26 stations principalement autour des axes ferroviaires, en complément des réseaux existants.

L'objectif est de couvrir les principaux axes Est-Ouest et Nord-Sud, avec des stations adaptées aux caractéristiques locales. Le système s'appuie sur l'application Modalis, facilitant l'accès aux services.

NAM et ses partenaires poursuivent les discussions avec les territoires pour affiner la proposition et l'organisation opérationnelle.

NAM propose d'organiser des comités de pilotage pour approfondir ces réflexions et avancer sur la mise en place des infrastructures et services, avec un suivi précis lors des prochains comités de bassin.

2/ Covoiturage - Point d'avancement Corridors

La typologie des corridors de covoiturage a été validée lors des précédents comités de bassin. Elle vise le déploiement d'équipement tels que des panneaux signalétiques pour les aires de covoiturage et propose divers niveaux de service, allant du covoiturage express avec applications dédiées à des systèmes plus simples.

Afin de préciser le niveau de service et les arrêts de ces lignes de covoiturage, plusieurs ateliers ont été organisés en 2024 pour valider techniquement les implantations. L'objectif désormais est de connaitre la position des territoires quand à leur volonté de déployer les lignes de covoiturage identifiées.

Un marché d'équipement en panneaux de covoiturage sera mis à disposition des territoires dans le cadre de la centrale d'achats de NAM.

À la question de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche sur la possibilité, pour une EPCI non compétente en mobilité, de participer aux réflexions et démarches autour des solutions de covoiturage Modalis, il est rappelé que les AOM doivent adhérer à NAM pour collaborer.
Les EPCI non compétents sont, quant à eux, représentés par la région dans le cadre des COM, ce qui permet leur inclusion dans ces travaux.

Grand Périgueux souligne que le maillage est essentiel, tant pour le vélo que pour le covoiturage. Il est primordial de créer une cohérence entre les différents modes de transport pour qu'ils se complètent efficacement. Actuellement, bien que des flux de voitures importants soient observés, la création d'un réseau de transport intermodal est nécessaire pour optimiser

l'utilisation des ressources. Le développement d'un réseau combinant covoiturage, car, train et vélo pourrait générer des synergies et permettre des économies d'échelle.

Cependant, il est aussi crucial de prendre en compte les coûts associés aux infrastructures.

Dans le cadre du grand Périgueux, bien que des progrès aient été réalisés, les coûts d'infrastructure élevés limitent certaines initiatives. Une fois un maillage solide en place, cela permettra toutefois une utilisation plus optimisée des ressources.

3/ Modalis: Présentation de l'application et du projet billettique

Le projet Modalis, lancé dans la région Nouvelle-Aquitaine, a pour objectif de simplifier l'accès aux transports publics pour les utilisateurs en centralisant toutes les offres de transport sous une même plateforme.

Ce projet, qui a démarré avec Limoges Métropole et plusieurs autres territoires, a pour ambition de couvrir progressivement l'ensemble des réseaux de transport, dont les lignes régionales et les TER d'ici 2026-2027.

Modalis a déjà permis d'intégrer plus de 50% des réseaux urbains et de faciliter l'achat des titres de transport, avec plus de 700 000 validations depuis le début de l'année, et ce, sans communication externe.

À partir de 2025, l'application permettra l'achat de billets pour les transports tels que les cars routiers et les TER, avec un compte unique valable sur l'ensemble des territoires partenaires. L'initiative offre également une interopérabilité avec des systèmes numériques et devrait bientôt intégrer la fonctionnalité France Connect, permettant une identification simplifiée pour les usagers.

L'objectif à long terme est de rendre la mobilité plus accessible et simple, tout en favorisant l'usage de différents types de transport, y compris les vélos.